



L'ECHO CHAPELAT



BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES - LES GRANDES CHAPELLES - AUBE - N° 80 PRINTEMPS 2022

Lisez le journal sur <http://www.lesgrandeschapelles.com>



SOMMAIRE

Le mot du Maire / Mairie / Rappel	p1
Etat civil	p2
Mardi Gras à l'école maternelle	p2
Nouveau contrôle sanitaire eau potable	p2
Main dans la main	p2
Le marché artisanal et régional	p3
Amicale des Sapeurs Pompiers	p4
Visite au méthaniseur CAPPELA GAZ	p4
France Services	p5
France Services	p6
Délibérations du Conseil Municipal	p7
Délibérations du Conseil Municipal	p8
La fête de la musique	p9
La qualité de l'eau en 2021	p10

MAIRIE

Tel : 0325375259

Mail : lesgrandeschapelles.mairie@wanadoo.fr

Ouverture au public :

De 9h à 12h du mardi au samedi

RAPPEL
Les après-midis,
le secrétariat de Mairie
est FERME au public.

LE MOT DU MAIRE

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

Nous avons fait nettoyer le dépôt des gravats par une pelleteuse, il faut déverser vos gravats sur la partie droite du dépôt pour finir de la remplir. Ensuite nous ferons remettre de la terre dessus et replanterons des arbres. Nous avons refait les pancartes pour les branchages et les gravats, il est indiqué dessus ce qu'il faut mettre et ce qu'il faut emmener en déchèterie.

Concernant l'entretien des trottoirs du village j'ai été patient, mais maintenant j'en ai ras le bol, ne vous étonnez pas si vous recevez un courrier mis dans votre boîte à lettre avec un délai maximum pour faire les travaux, si ce n'est pas fait vous recevrez un courrier postal et si ce n'est pas fait dans le délai, vous recevrez un recommandé et si ce n'est toujours pas fait à la fin du délai, la mairie le fera faire à votre charge.

Rappel de l'Article D161-24 concernant l'entretien des trottoirs

Les branches et racines des arbres qui avancent sur l'emprise des chemins ruraux doivent être coupées, à la diligence des propriétaires ou exploitants, dans des conditions qui sauvegardent la sûreté et la commodité du passage ainsi que la conservation du chemin.

Les haies doivent être conduites à l'aplomb de la limite des chemins ruraux.

Dans le cas où les propriétaires riverains négligeraient de se conformer à ces prescriptions, les travaux d'élagage peuvent être effectués d'office par la commune, à leurs frais, après une mise en demeure restée sans résultat.

Pour la statue de la Sainte Vierge, les experts des assurances ont actés et elle va être refaite par l'entreprise Chatignoux. Nous allons faire mettre en place une glissière de sécurité en bordure de route à 1,50 m, cette glissière sera en fer recouvert de bois.

La DRAC a donné son avis favorable pour les travaux de l'église (DET-AOR-tranches ferme, optionnelles 1 et 2) maintenant on a demandé les subventions à la région et au département.

A chaque entrée du village, un panneau « 50 » sera posé, il ne devrait pas être nécessaire rien puisqu'il y a les panneaux d'entrée en agglomération qui veulent dire la même chose mais il y en a qui ne comprennent pas. Nous avons reçu tous les panneaux « ZONE 30 » nous attendons que l'employé est du temps pour les fixer.

Les travaux pour les rues du Foyer, du Vergers et l'extrémité de la rue Neuve sont en attente de la pose des candélabres et du raccordement de certains riverains (SDEA et l'entreprise SPIE)

Les rideaux de la salle polyvalente sont livrés et seront posés prochainement. Les portes extérieures sont commandées, l'entreprise Legrand les posera en octobre 2022.

Le changement des tôles de l'abri du cimetière et de l'abris bus place du centre sont actés et nous attendons l'entreprise Briet.

Le cheminement de l'école maternelle en béton désactivé jusqu'à la cour de l'école élémentaire a été fait aux vacances d'hiver.

La gouttière de l'école élémentaire qui coulait dans la cour de récréation a été déplacé et coule dans l'autre qui est en dehors de la cour.

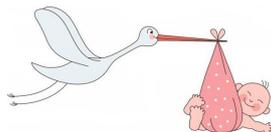
Bien cordialement,

D. Gamichon

Etat civil

Naissances:

SABATIER Eren, Enzo, Laurent,
Jean-Paul, David
04/01/2022
4 Rue du Stade



Nouveaux arrivants:

MATT Florent 2 rue des Ouches
SERY Laura 7 rue d'Arcis



RICHOMME Elena, Séverine,
Valérie 10/02/2022
13 Rue des Vergers

Mardi Gras tout en couleur à l'école maternelle



Fidèles à la tradition, Maîtresse Mathilde et les enfants n'ont pas oubliés de revêtir leur plus beaux déguisements en cette belle journée

Le contrôle sanitaire renforcé depuis le 1^{er} janvier

Le contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine (EDCH) a été adapté dans le Grand-Est depuis le 1^{er} janvier 2021 dans le cadre d'un nouveau marché public afin de rechercher les pesticides le plus impactants pour la santé ou l'environnement. Au total, 203 molécules (molécules mère et métabolites) sont ainsi analysées, dont une soixantaine est nouvellement recherchée dans l'Aube.

Pour rappel, la limite de qualité réglementaire de 0,1 ug/l s'applique à toutes les molécules de pesticides pertinents présents dans l'eau distribuée.

Pour **Les Grandes Chapelles** :

Atrazine déséthyl	0.106 ug/L	limit. supérieure	0.10
Chloridazone desphénil	0.65 ug/L	limit. supérieure	0.10
Chloridazone méthyl desphényl	0.172 ug/L	limit. supérieure	0.10

Nous avons 3 ans reconductible 1 fois (6 ans) pour le retour de conformité ou mise en demeure au 14/09/2028

En plus des nitrates qui vont être gérés par le Nord Ouest Aubeois, maintenant il faut prendre en compte ces pesticides.

Main dans la main

« **J'apporte AIDE et SOUTIEN à vos proches** »

Maddy Vallet

Aide soignante, assistance de soins en gérontologie:

- **Activités de la vie quotidienne** (Estime de soi, Cuisine et Repas, Bien-être et Sorties...)
- **Activités Cognitives et Sensorielles** (Orientation, Ateliers d'observation, Discussion, Soutien à l'aidant...)

L'accompagnement s'effectue à domicile ou en extérieur.

Il est personnalisé en fonction des capacités de votre proche et de son autonomie.

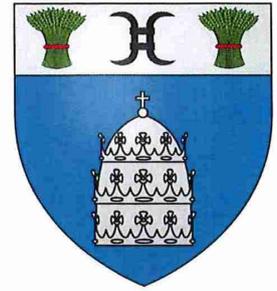
maddy.vallet@icloud.com

Sur Facebook:

Main dans Main—Maddy Vallet

LES GRANDES CHAPELLES

(place de la mairie)



Marché

Artisanal et régional

Créateur bijoux, bois, broderie, miel,
savon, chips auboise, distillerie

SAMEDI 4 JUIN 2022

dès 14h

POUR LES PETITS ET LES GRANDS :
JEUX GONFLABLES, GLACE

RESTAURATION ET
BUVETTE SUR PLACE

14H - ANIMATION AIRSOFT
ET BOOT CAMP ENFANT

16H - ANIMATION COUNTRY

CONCERT
KARPE DIEM

à 19h



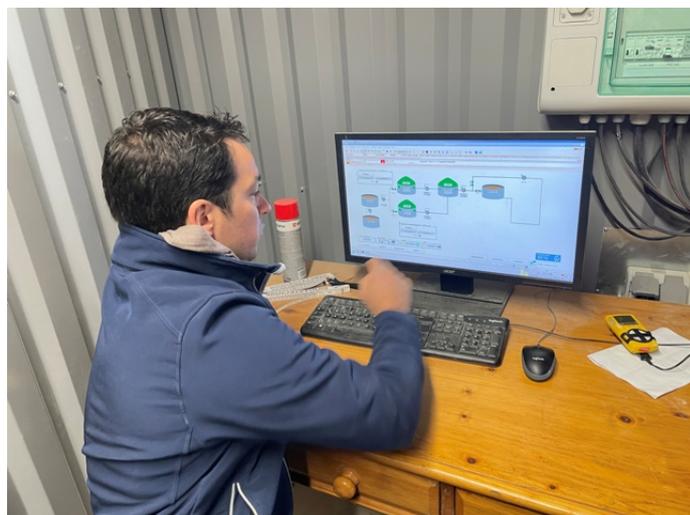
AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS

L'Amicale des Sapeurs-Pompiers remercie chaleureusement les habitants du Village pour leur générosité témoignée à l'occasion de la distribution son calendrier 2022. Nous vous sommes très reconnaissants des nombreux dons et messages de reconnaissance que vous nous avez adressés à cette occasion pour commencer la nouvelle année. Soyez assurés que nous ferons toujours le nécessaire pour être prêts et nous rendre disponibles en toutes circonstances.



Cette année, le tirage au sort de notre tombola a été effectué lors de l'Assemblée Générale de l'Amicale. Madeleine et Patrick DENIZET ont remporté le panier garni ! (cf. photo)

Visite au méthaniseur CAPPELA GAZ



Florian LITWIN, Maxime et Victor SIMPHAL avait invité le conseil municipal et les sapeurs pompiers à visiter leur méthaniseur.

Nous avons vu ce qu'était la méthanisation **CAPPELA Gaz**

- Explication du processus de méthanisation
- Visite du site
- Chiffres clés
- Perspectives
- Questions diverses

France services



Méry-sur-Seine

Lundi : 8h30-12h30 / 13h30-17h30,

Mardi, Mercredi : 8h30-12h30

Jeudi : 13h30-17h30

Vendredi : 8h30-12h30

• Saint-Mesmin

Jeudi: 8h30-12h30

Tél: 03 74 72 14 92

franceservices@comcomsa.fr

Représenté par:

HERLISON Emile

ABOUL Samia

PROCHE DE VOUS,

PROCHE DE CHEZ VOUS

SOMMAIRE

- ▶ Qu'est-ce-que France Services
- ▶ Les engagements
- ▶ Nos Partenaires
- ▶ Les Démarches

LES PARTENAIRES



ANTS



CAF



DGFiP



LA POSTE



CPAM



CARSAT



MSA



CDAD



PÔLE EMPLOI

Au-delà de ce socle de services garantis, les collectivités peuvent déployer des offres de services complémentaires. De nouveaux partenariats sont prévus par l'État pour enrichir en continu l'offre de services.

LES DEMARCHES

Les agents France services sont formés pour apporter des réponses adaptées à chaque situation individuelle. Ils délivrent une offre diversifiée de prestations dans le champ des services cités-dessus :

- une information de premier niveau (réponses aux questions, accompagnement des démarches administratives du quotidien comme la déclaration de revenus, la gestion du prélèvement à la source, le renouvellement des papiers d'identité, du permis de conduire et de la carte grise...)
- un accompagnement au numérique pour en favoriser l'apprentissage et en développer les usages (création d'une adresse e-mail, impression ou scan de pièces nécessaires à la constitution de dossiers administratifs...)
- une aide avec ou sans rendez-vous aux démarches en ligne (navigation sur les sites des opérateurs, simulation d'allocations, demande de documents en ligne...)
- des prestations de conseils pour la résolution des cas complexes en s'appuyant sur un correspondant au sein des réseaux partenaires.

LES ENGAGEMENTS FRANCE SERVICES

- Le retour du service public au cœur des territoires : chaque Français doit pouvoir, d'ici à 2022, accéder à un espace France Services en moins de trente minutes de chez lui ;
- Un service public moderne, qui conjugue toutes les potentialités du numérique - à l'heure où la fibre se déploie partout - , tout en offrant un service public à visage humain. France Services, c'est d'abord la présence physique de deux agents d'accueil formés et disponibles pour être à l'écoute, rassurer et aider les usagers dans leurs démarches ; - Un niveau de qualité garanti, quel que soit le lieu d'implantation et le porteur de projet France Services (collectivité, opérateur public ou privé) ;
- Un lieu agréable et convivial, qui change l'image des guichets de services publics et donne accès à une gamme élargie de services.

► **Définition** : Structure au sein de laquelle chaque citoyen peut accéder aux services publics, dans un lieu unique proche de l'endroit où il vit, et bénéficier d'un accompagnement de qualité pour ses démarches administratives.

Initié par le gouvernement, piloté localement par les collectivités territoriales, la mise en place du réseau de France Services répond à un objectif de lutte contre les inégalités territoriales et vise à assurer aux habitants des zones les plus isolées les mêmes opportunités que le reste de leurs concitoyens. Le réseau doit permettre à nos concitoyens de procéder aux principales démarches administratives du quotidien au plus près du terrain. L'ambition France Services poursuit quatre objectifs :

1. **une plus grande accessibilité des services publics**, en développant dans chaque canton au moins une structure d'accueil polyvalente et en ouvrant de nouvelles structures itinérantes, les Bus France Services ;
2. **une plus grande simplicité des démarches administratives** avec le regroupement en un même lieu, physique ou itinérant, de neuf services de l'État et d'opérateurs locaux afin de lutter contre l'itinérance administrative ;
3. **une qualité de service fortement renforcée** avec la mise en place d'un plan de formation d'agents polyvalents qui accompagneront directement les usagers dans la résolution de leurs problèmes. Un panier homogène de services est ainsi défini pour l'ensemble du réseau.
4. **la médiation numérique** pour les personnes qui ont de sérieuses difficultés à utiliser internet et les outils numériques.

DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 février 2022

En exercice : 11 Présents : 7 Votants : 9

1 Cadeau pour le départ de Mme Yannick PICARD, directrice de la garderie

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que Mme Yannick PICARD, directrice de la cantine garderie, a quitté les effectifs le 04 février 2022 et propose de lui faire un cadeau pour la remercier de ses services.

Monsieur le Maire propose de lui offrir une box pour un week-end d'une valeur de **119.90€**.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, accepte d'offrir ce cadeau à Mme Yannick PICARD

2 DEVIS PLATEFORME POUR L'INSTALLATION D'UN TERRAIN MULTISPORTS

Monsieur le Maire rappelle le Conseil Municipal le projet d'installation d'un terrain multisports près du stade. Pour la mise en place, il est nécessaire de faire une plateforme.

Après consultation auprès de plusieurs entreprises, il a été retenu le devis l'entreprise ADAM Frères pour la somme de **25 320.90 € TTC**.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal accepte à l'unanimité de devis de l'entreprise ADAM Frères, autorise le Maire a signé le devis et inscrit les crédits nécessaires au budget.

3 DEVIS RIDEAUX DE SCENE POUR LA SALLE DES FETES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, qu'il est nécessaire de remplacer les rideaux de la scène de la salle des fêtes, ils ne sont pas aux normes de sécurité incendie.

Après consultation, il a été retenu le devis de TF Création pour la somme total de **1 998.00€ TTC** comprenant la fourniture des rideaux pour 1 050.00 TTC et la fourniture des rails pour 948.00 € TTC.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal accepte à l'unanimité le devis de TF Création, autorise le Maire a signé le devis et inscrit les crédits nécessaires au budget.

4 DEVIS TOITURE ABRI DE BUS PLACE DU CENTRE ET BÂTIMENT AU CIMETIERE ROUTE D'ARCIS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, qu'il est nécessaire de restaurer la toiture de l'abri de bus situé Place du Centre et du bâtiment situé au cimetière route d'Arcis.

Après consultation, il a été retenu le devis l'entreprise BRIET pour la somme de **6 249,72 € TTC**.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal accepte à l'unanimité le devis de l'entreprise BRIET, autorise le Maire a signé le devis et inscrit les crédits nécessaires au budget.

5 REMBOURSEMENT FACTURE A M. DOMINIQUE GAMICHON, MAIRE

KITS REPARATION LAVABO ET ROBINETS D'URINOIR DE L'ECOLE ELEMENTAIRE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a effectué l'achat de kit de réparation pour les lavabos et robinets d'urinoirs, sur internet avec son compte personnel, afin de faire les réparations à moindre coût :

Facture Ecoland's : 51.22€

Facture Ecoland's : 208.78€

Facture Besoin d'Habitat : 22.76€

Facture Besoin d'Habitat : 76.37€

Facture Besoin d'Habitat : 191.91€

Soit un total de **550.94€**

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte de rembourser la somme totale de **550.94€** à M. Dominique GAMICHON :

Compte 60632 « Fournitures de petit équipement »

6 TARIFS GARDERIE CANTINE A COMPTER DU 01 JANVIER 2022

Les tarifs à compter du 01 janvier 2022 sont identiques à ceux de l'année 2021. Les tarifs qui permettent la bonification sont dans la limite d'un QF de 840 €.

Les tableaux sont les mêmes qu'en 2021

Pour information, le goûter au prix de **0,41 € TTC**, est à la charge du RPI Chapelle Vallon-Les Grandes Chapelles-Premierfait pour les enfants présents à la garderie le soir. Il n'y a pas d'incidence sur le tarif de la cantine garderie. Par contre si un enfant inscrit pour le soir ou l'après midi est absent, le forfait correspondant à son inscription sera facturé.

Le tarif du repas pour un extérieur sera de 4,20 €.

Le repas non consommé sera facturé à 4,20 € pour tout le monde, les tarifs modulés étant supprimés.

En cas de retard après 18h30 des frais seront facturés. Tout ¼ h entamé sera facturé 10,00€.

DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1^{er} Avril 2022

En exercice : 11 Présents : 8 Votants : 8

1 REPARTITION DES FRAIS D'AMENAGEMENT DE L'ECOLE MATERNELLE ET DE LA CANTINE GARDERIE ENTRE LES COMMUNES DU RPI LES GRANDES CHAPELLES – CHAPELLE VALLON- PREMIERFAIT

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que les frais d'aménagement suite à la construction de l'école maternelle et de la garderie cantine sont à répartir entre les communes du RPI, Les Grandes Chapelles, Chapelle Vallon et Premierfait.

Les différents frais d'aménagement avancés par la commune de Les Grandes Chapelles sont à répartir entre les trois communes pour l'aménagement des bâtiments.

Une fois les subventions CAF et la FCTVA déduites la somme s'élève à 70 676,37 €.

La répartition entre les communes se fait par le nombre d'habitants à savoir pour Les Grandes Chapelles: 396; pour Chapelle Vallon: 248 et pour Premierfait: 90.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :
Accepte les calculs,

Demande qu'un titre de 23 879.76 € soit établi au nom de la commune de Chapelle Vallon et qu'un titre de 8 666.04€ soit établi au nom de la commune de Premierfait.

2. SUBVENTIONS ALLOUEES EN 2022

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

VOTE les subventions suivantes :

ADMR	600 €
Entente pour le souvenir	100 €
Coopérative Scolaire Les Grandes Chapelles	250 €
Comité des fêtes	2 200 €
Amicale des sapeurs-pompiers	1 300 €
Association foncière de remembrement	1 000 €
Club des Loisirs	100 €
Société de chasse	100 €
Association Les Fossoyeurs	100 €
Moto Club des 3 communes	100 €
SOS Romilly chiens	300 €
Protection civile – don en faveur de l'Ukraine	1 000 €

3. VOTE DES TAXES LOCALES

Après étude de l'état de notification des taux d'imposition 2021 des quatre taxes directes locales et après avoir pris connaissance des taux des EPCI.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,
DECIDE à l'unanimité de laisser les taux à l'identique de l'année précédente, soit :

Taxe foncière (bâti)	36.84 %
(Commune + part du département qui revient à la commune)	
Taxe foncière (non bâti)	20.73 %
CFE	19.05 %

4 REMBOURSEMENT DES FRAIS A LA COMPAGNIE DES SAPEURS POMPIERS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que certains frais réglés par l'Amicale des Sapeurs-Pompiers sont à la charge de la commune :

Cotisations UDSPA 2021 : **405.00€**

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide de rembourser ces frais à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers sur le compte 62878 « remboursement de frais à d'autres organismes ».

5 DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LE PROJET DES TRAVAUX SUR LA TOITURE DE L'EGLISE (DET-AOR-tranches fermes, optionnelles 1 et 2)

Monsieur le Maire rappelle que pour la restauration partielle de l'église St Pierre et St Paul, l'architecte Pierre Bortolussi a été retenu.

La première étape, en 2019, consistait à faire le diagnostic des travaux à réaliser, le montant s'élève à 10 000€.

La deuxième étape, pour 2020, la maîtrise d'œuvre pour l'avant-projet qui s'élève à 30 000€.

Nouvelle étape, pour 2022, DET-AOR- tranches fermes, optionnelles 1 et 2

Monsieur le Maire propose de faire une demande de subvention auprès de la DRAC, de la Région Grand Est et du Département suivant le plan de financement suivant :

Plan de financement		
Total	33 786.35 € HT	100 %
Dépense subventionnable DRAC	13 514.54 € HT	40 %
Dépense subventionnable REGION	6 757.27 € HT	20 %
Dépense subventionnable DEPARTEMENT	6 419.40 € HT	19 %
Part COMMUNALE sur fonds propres	7 095.14 € HT	21 %

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, accepte à l'unanimité que M. le Maire demande toutes les subventions proposées et signe tous les documents nécessaires.

6. TARIFS LOCATION SALLE DES FETES A COMPTER DU 01 JANVIER 2022

Monsieur le Maire informe Conseil Municipal qu'il serait nécessaire de revoir les tarifs de chauffage lors des locations de la salle des fêtes.

Le Conseil municipal après avoir délibéré, fixe les tarifs suivant à compter du 01 janvier 2022.

Tous les tarifs de locations sont inchangés.

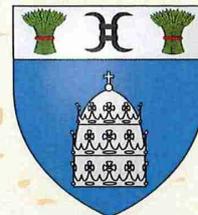
Chauffage : Trois compteurs d'énergie ont été installé pour la salle des fêtes, la cantine garderie et la mairie.

**Pour faire le relevé de consommation de fioul :
au début et à la fin de chaque location.**

Le prix du chauffage sera calculé au prix de la dernière

facture de fioul payée par la commune.

LES GRANDES CHAPELLES
SALLE DES FÊTES

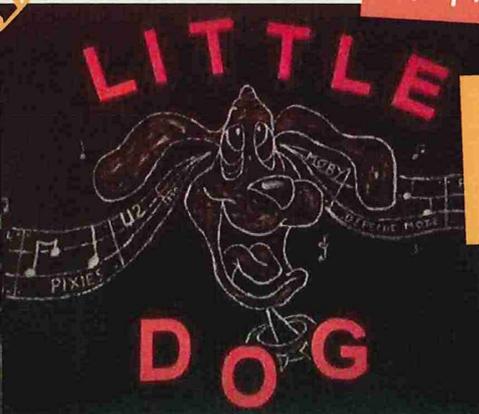
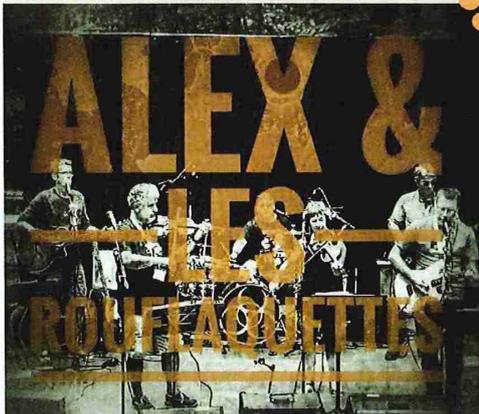


Fête de la musique

SAMEDI
25 JUIN 2022

CONCERT LIVE
ANIMATIONS/ATELIERS POUR ENFANT (GRATUIT)
CHÂTEAU GONFLABLE
RESTAURATION SUR PLACE
BUVETTE

À PARTIR DE 19H



ALEX ET LES
ROUFLAQUETTES
LITTLE DOG

La qualité de l'eau en 2021

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

BILAN 2021 DE LA QUALITE DE L'EAU



www.grand-est.ars.sante.fr

COLLECTIVITE GESTIONNAIRE DU RESEAU D'EAU :
COMMUNE DE LES GRANDES CHAPELLES

Qui contrôle votre eau ?

Les Délégations Territoriales de l'Agence Régionale de Santé Grand Est sont chargées du contrôle sanitaire des eaux d'alimentation. L'eau du robinet doit satisfaire à des exigences de qualité fixées par le Code de la Santé Publique.

En 2021, le contrôle sanitaire dans le département de l'Aube a donné lieu à 3236 prélèvements portant sur de nombreux paramètres. Les prélèvements pris en compte sont ceux réalisés sur l'eau en sortie de station de traitement et sur l'eau distribuée.

Leurs résultats sont systématiquement transmis au responsable du réseau pour action et information auprès des usagers.

Les résultats sont également disponibles sur le site www.eaupotable.sante.gouv.fr

Des gestes simples !

↳ Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques instants avant de la boire.

↳ Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.

↳ Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il n'alimente que le réseau d'eau chaude.

↳ Dans les habitations anciennes équipées de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

↳ Si la couleur ou la saveur de l'eau distribuée change, signalez-le à votre distributeur.

1 ORIGINE DE VOTRE EAU



L'eau que vous consommez provient de l'unité de distribution de **LES GRANDES CHAPELLES RESEAU**. La gestion de la distribution de l'eau est réalisée en **régie communale**.

L'eau distribuée provient d'une ressource souterraine bénéficiant de périmètres de protection, et subit un traitement de désinfection.

2 LES PARAMETRES ESSENTIELS DE VOTRE EAU

Bactériologique

Les normes ?

Présence de micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux. Absence exigée.

Nombre de mesures : 4
Nombre d'analyses non conformes : 0



Eau de bonne qualité bactériologique

Nitrates

Les normes ?

Eléments chimiques provenant principalement des activités agricoles, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 mg/l.

Teneur moyenne : 55.2 mg/l



Eau présentant une teneur en nitrates très élevée, déconseillée aux femmes enceintes et aux nourrissons

Pesticides

Les normes ?

Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures. La teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/l par substances ou 0,5 µg/l pour la somme des molécules.

Résultats des mesures :

Présence de pesticides dont la somme des teneurs est supérieure à 0,5 µg/l



Eau non conforme

Dureté

Les normes ?

Eau dure au-delà de 30°F et eau douce en dessous de 15°F. Ce paramètre n'a pas d'effets directs sur la santé. Mais une eau douce peut se charger en métaux au contact de canalisations en plomb.

Valeur : 24.6 °F



Eau de dureté moyenne

Fluor

Les normes ?

Présence d'oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 mg/l.

Teneur moyenne : 0.09 mg/l



Teneur faible en fluor.

Autres paramètres

AVIS SANITAIRE GLOBAL :



Eau de qualité dégradée par les nitrates et les produits phytosanitaires, déconseillée pour les femmes enceintes et les nourrissons, et nécessitant une amélioration de la ressource. La teneur en chlore libre résiduel est trop élevée sur le réseau de distribution : moyenne annuelle supérieure à 0,20 mg/L, la valeur guide étant de 0,1 mg/L. Des teneurs excessives en chlore résiduel peuvent générer à long terme des risques sanitaires de par la formation de sous-produits de désinfection (dont les THM (Trihalométhanes)). Toutefois, aucun dépassement de la limite de qualité pour les THM (100 µg/L) n'a été constaté.

Pour en savoir plus et pour retrouver tous les résultats d'analyse du contrôle sanitaire de l'eau, rendez-vous sur www.eaupotable.sante.gouv.fr
Agence Régionale de Santé Grand Est - 3, boulevard Joffre - CO 80071- 54 038 NANCY CEDEX - Délégation territoriale de l'Aube
Cité Administrative des Vasaules - BP 763 - 10025 Troyes cedex - Tél : 03 25 76 21 01